



ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL

Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Saïx, Soual, Cambounet-sur-le Sor, Viviers-lès-Montagnes

LIAISON AUTOROUTIERE CASTRES TOULOUSE

Le Président du Conseil départemental du Tarn

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et plus particulièrement son chapitre II du livre 1er du code rural sur les dispositions relatives à l'aménagement foncier

VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural et modifiant le code rural ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Tarn en date du 08 décembre 2017 instituant une commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de Saïx, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes dans le cadre de la procédure d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet de Liaison Autoroutière Castres Toulouse ;

VU les désignations et propositions prévues aux articles L 121-3 et L121-5 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la désignation du Président et du Président suppléant de la commission par le Président du tribunal de grande instance d'Albi en date du 5 février 2018 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Saïx en date du 22 octobre 2020 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Soual en date du 24 septembre 2020 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Cambounet-sur-le-Sor en date du 20 juillet 2020 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Viviers-lès-Montagnes en date du 9 octobre 2020 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la liste des membres exploitants agricoles de la commission désignés par la Chambre d'Agriculture du Tarn en date du 03 juillet 2020 ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn au Président du Conseil départemental du Tarn en date du 03 juillet 2020 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de son suppléant pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation de deux personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 18 décembre 2020 ;

VU la désignation de deux fonctionnaires et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 18 décembre 2020 ;

VU la désignation d'un représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 12 mai 2020 ;

VU la désignation d'un délégué par le Directeur départemental des finances publiques en date du 14 septembre 2020 ;

VU les désignations prévues à l'article R123-31 du Code rural et de la pêche maritime des représentants à titre consultatif de l'Administration chargée du contrôle de l'opération en date du 12 novembre 2020 ainsi que du Maître d'Ouvrage en date du 21 octobre 2020.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{ER} : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes de Saix, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes

ARTICLE 2 : La commission intercommunale d'aménagement foncier Saix, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes est ainsi composée :

**Composition de la Commission intercommunale d'aménagement Foncier de
Saix, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes**

Présidence :	Titulaire Suppléant	M. Jean-Claude BARTHES M. Christian NIVAL
Représentant du Président du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire Suppléant	M. Daniel VIAELLE Mme Nathalie DE VILLENEUVE
Personnes qualifiées en matière de faune, flore, de protection de la nature et des paysages :	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant Suppléant	M. Philippe DURAND M. Bernard VAZZOLER M. Christophe MAUREL Mme Jany CASTAN M. David CAMPO M. Amaury CALVET
Fonctionnaires du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	M. Gilles DESCAMPS M. Baptiste LAPLAZE M. Nicolas MASSIMINI Mme Isabelle CALVIERE
Délégués du directeur des services fiscaux :	Titulaire Suppléant	Mme Florence GALEOTTI M. Jean MALET
Institut national de l'origine et de la qualité :	Titulaire Suppléant	Mme Tatiana MAJCHRZAK M. Jean-Louis BARRIERE
Représentants du Maître d'Ouvrage DREAL (à titre consultatif) :	Titulaire Suppléant	Mme Isabelle SAINT-PIERRE M. Franck PUAU
Représentants de l'administration chargée du contrôle de l'opération (à titre consultatif) :	Titulaire Suppléant	M. Pierre-Luc RIVIERE Mme Hélène LAMOTHE
Représentant de la commune de Saix :	Maire	M. Jacques ARMENGAUD
Membres propriétaires de Saix :	Titulaire Titulaire Suppléant	M. Jean-Michel SIMEONI M. Marc ESQUIROL M. Jean-Claude RAMOND
Membres exploitants agricoles de Saix :	Titulaire Titulaire Suppléant	M. Daniel LAU M. Vincent DESPLATS M. Christian BARDOU
Représentant de la commune de Soual :	Maire	M. Jean-Luc ALIBERT
Membres propriétaires de Soual :	Titulaire Titulaire Suppléant	Mme Marie-Françoise FERRANT M. Daniel CAZANAVE M. Jean-Marc RIVES
Membres exploitants agricoles de Soual :	Titulaire Titulaire Suppléant	M. Jean-Luc RIVES M. Christophe ROUANET M. Franck NAVAR
Représentant de la commune de Cambounet-sur-le-Sor :	Maire	M Sylvain FERNANDEZ

Membres propriétaires de Cambounet-sur-le-Sor :	Titulaire	M. Denis BANQUET
	Titulaire	M. Jean-Pierre BONNAFOUS
	Suppléant	Mme Josette VIALAN
Membres exploitants agricoles de Cambounet-sur-le-Sor :	Titulaire	M. Jean-Marie CAYREL
	Titulaire	M. Michel ANDRE
	Suppléant	M. Bruno CABROL
Représentant de la commune de Viviers-lès-Montagnes :	Maire	M. Alain VEUILLET
Membres propriétaires de Viviers-lès-Montagnes :	Titulaire	M. Frédéric SABARTHES
	Titulaire	M. François MONTAGNE
	Suppléant	M. Claudian BRUN
Membres exploitants agricoles de Viviers-lès-Montagnes :	Titulaire	M. Frédéric CATHALA
	Titulaire	M. Olivier BOUTONNIER
	Suppléant	M. Charles DELPAS

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Inès BERTIN, gestionnaire des procédures d'aménagement foncier au sein du service Aménagement du territoire du Conseil départemental et assistée par un assistant à maître d'ouvrage.

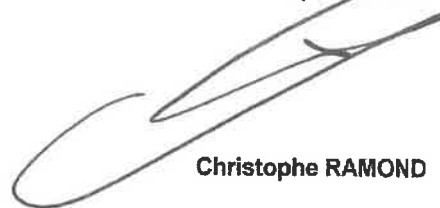
ARTICLE 4 : La commission a son siège à la mairie de Cambounet-sur-le-Sor.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le Président du Conseil départemental du Tarn, le Maire de la commune Saïx, le Maire de la commune de Soual, le Maire de la commune de Cambounet-sur-le-sor, le Maire de la commune de Viviers-lès-Montagne et le Président de la commission intercommunale d'aménagement foncier « Saïx , Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-lès-Montagnes » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Département du Tarn.

Fait à Albi, le **22 DEC. 2020**

Le Président du Conseil Départemental



Christophe RAMOND

REÇU LE
- 5 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN